

INSTRUCTIONS de COURSE
CHAMPIONNAT de FRANCE
RACEBOARD 2016
& NATIONAL WINDSURF
du 21 au 23 octobre 2016 au Pouliguen



Organisateur: 44001 CNBPP
Epreuve de grades 3 et 4 FFVoile

Terminologie

Le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie Windsurf.

PREAMBULE

Le National Windsurf de La Baule est ouvert aux bateaux des classes :

- RACEBOARD (jauge Raceboard international)
 - RS:X (Sénior et espoirs)
 - BIC 293 OD (Minimes et espoirs)
 - RCO (9,5 maxi / planches de 3,90 ou moins ne rentrant pas dans la jauge Raceboard)
- Les catégories d'âge admises sont précisées au paragraphe 10 de l'avis de course.

> La régata sert de support au **Championnat de France Raceboard 2016** qui regroupe toutes les planches de la classe RACEBOARD y compris les RS:X 8,5 Féminines (épreuve de grade 3 F.F.Voile).

> C'est un National pour les classes BIC 293OD, RCO et RS:X 9,5 Homme et RS:X 8,5 Jeune garçons (épreuve de grade 4 F.F.Voile).

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) incluant l'annexe B,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 En cas de traduction de ces instructions de course et de leurs annexes, la version française prévaudra sur toutes autres versions.
- 1.5 La RCV B3 est supprimée et remplacée par : « Une planche peut toucher une marque mais ne doit pas s'y tenir ».

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Emplacement du tableau officiel d'information : **sur le parking du Centre de Voile**
- 2.2 Les avis aux concurrents ou éventuelles convocations aux briefings seront affichés sur le tableau officiel.
Toutes informations communiquées durant les briefings officiels seront affichées au tableau officiel aussitôt que possible.
Conformément à la RCV 90.2(c) mentionnée dans la RCV B7, des instructions verbales peuvent être données à terre comme sur l'eau.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 45 minutes avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés aux mâts de pavillons **JAUNE** et **ORANGE** situés sur la terrasse du Centre Nautique.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre pour un **rond**, les coureurs de ce rond **ont l'interdiction d'aller sur l'eau**.
L'affalé de l'Aperçu avec un signal sonore signifie "Les concurrents doivent rejoindre leur zone de départ". Le signal d'avertissement ne pourra pas être envoyé moins de **30 minutes** après (ceci modifie les signaux de course).

- 4.3 Les équipements individuels de flottabilité seront portés conformément à la RCV 40 sur le rond ORANGE. Sur le rond JAUNE, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME DU NATIONAL et DES COURSES

5.1 Programme:

Dates	Programme	Classe(s)
Jeudi 20 octobre	Confirmations d'inscription de 14h00 à 19h00	Toutes
Vendredi 21 octobre	Confirmations d'inscription de 9h00 à 10h00 Une à plusieurs courses - 1er signal d'avertissement : 12h00	Toutes
Samedi 23 octobre	Une à plusieurs courses - 1er signal d'avertissement : 10h00	Toutes
Dimanche 24 octobre	Une à plusieurs courses - 1er signal d'avertissement : 10h00 Pas de signal d'avertissement après 17h00 Remise des prix vers 18h00	Toutes

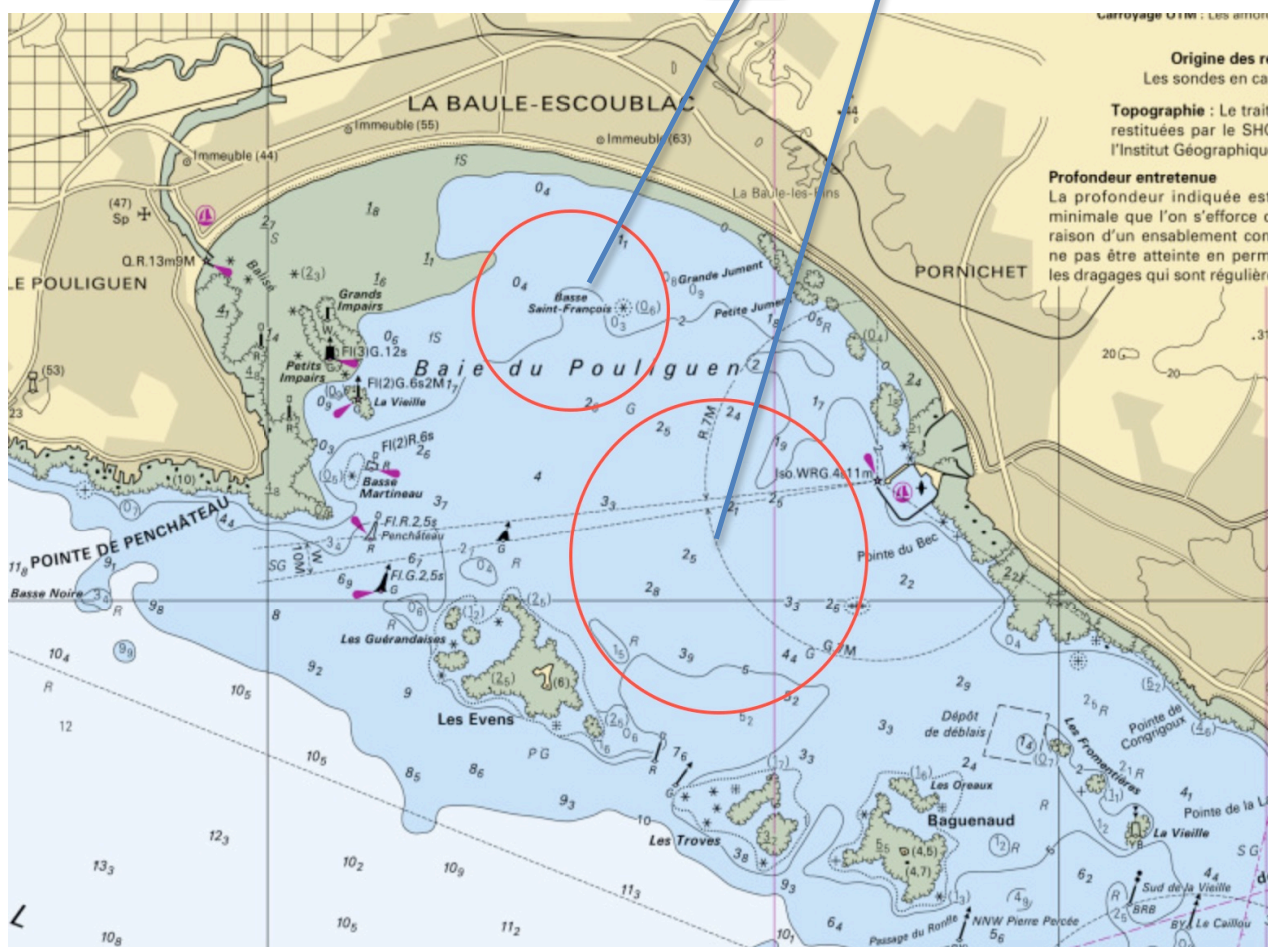
- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLONS DE CLASSE

RACEBOARD Homme :	Pavillon blanc avec lettre R rouge.
RCO:	Flamme RCO fond jaune
RS:X 9,5 H et RS:X 8,5 Garçons :	Pavillon RSX fond vert
RACEBOARD Femme :	Pavillon RSX fond gris
BIC 293 OD ESPOIR	Pavillon BIC Techno 293
BIC 293 OD MINIME	Flamme bleue

7. ZONES DE COURSE

Emplacement approximatif des zones de course JAUNE et ORANGE



8. REPARTITION des FLOTTES et PARCOURS

8.1 Les concurrents sont répartis sur 2 zones de course distinctes :

- Rond ORANGE : RACEBOARD, RS:X et RCO,
- Rond JAUNE : BIC 293 OD.

8.2 PARCOURS

8.2.1 Rond Orange (Canal 77)

RS:X 9.5 H, RS:X 8.5 Garçons, RCB Féminine.

Parcours IN :

Départ ☒ 1 ☒ 4 ☒ 1 ☒ 2☒ 3 ☒ Arrivée

Parcours OUT :

Départ ☒ 1 ☒ 2 ☒ 3 ☒ 2 ☒ 3 ☒ Arrivée

Parcours S :

Départ ☒ 1 ☒ 2 ☒ 3 ☒ Arrivée

Les marques 1, 2, 3 et 4 sont à laisser à bâbord.

1bis 

2 

1 

RACEBOARD H et RCO.

Parcours IN :

Départ ☒ 1bis ☒ 4 ☒ 1bis ☒ 2 ☒ 3 ☒ Arrivée

Parcours OUT :

Départ ☒ 1bis ☒ 2 ☒ 3 ☒ 2 ☒ 3 ☒ Arrivée

Parcours S :

Départ ☒ 1bis ☒ 2 ☒ 3 ☒ Arrivée

Les marques 1bis, 2, 3 et 4 sont à laisser à bâbord

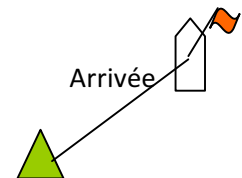
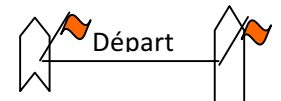
1bis, 2, 3, 4 bouées coniques orange

1 bouée conique rouge

Arrivée bouée conique verte

3 

4 



8.2.2 Rond JAUNE (Canal 74)

BIC 293 OD

Parcours IN:

Départ ☒ 1 ☒ 4 ☒ 1 ☒ 2☒ 3 ☒ Arrivée

Parcours OUT:

Départ ☒ 1 ☒ 2 ☒ 3 ☒ 2☒ 3 ☒ Arrivée


Parcours S :

Départ ☒ 1 ☒ 2 ☒ 3 ☒ Arrivée

Les marques 1, 2, 3, et 4 sont à laisser à bâbord.

1, 2, 3, 4 bouées coniques jaunes

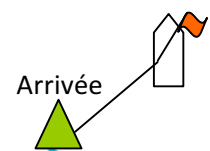
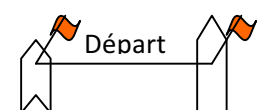
Arrivée bouée conique verte

2 

1 

3 

4 



- 8.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Signaux définissant les parcours à effectuer : Inscription à l'arrière du bateau comité: IN, OUT, S

9. MARQUES

Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont définies comme suit :

9.1 Rond JAUNE:

DEPART	Marques de parcours et de dégagement	ARRIVEE
Vedette comité noire (Boutoc) avec mât arborant un pavillon orange et bateau viseur avec mât arborant un pavillon orange	Marques 1, 2, 3, 4 Bouées coniques jaunes Les marques sont à laisser à bâbord	Bateau arrivée avec mât arborant un pavillon orange et bouée verte

9.2 Rond ORANGE:

DEPART	Marques de parcours et de dégagement	ARRIVEE
Vedette comité (Sourdille) avec mât arborant un pavillon orange et bateau viseur avec mât arborant un pavillon orange	Marques 1, 2, 3, 4 Bouées coniques orange Marque 1 bis Bouée conique rouge Les marques sont à laisser à bâbord	Bateau arrivée avec mât arborant un pavillon orange et bouée verte

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Sans objet.

11. LE DEPART

11.1 Définition des lignes de départ :

- Rond JAUNE : entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.

- Rond ORANGE : entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.

11.2 **Bateaux en attente** : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

11.4 Départ des courses sous pavillons préparatoires P, I et noir, ceci modifie l'article 26 des RCV.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pas de changement de bord suivant du parcours pendant une course.

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14. SYSTEME DE PENALITE

Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) et aux Instructions de Course (à l'exception du point 18) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits du groupe de classement à la disqualification. En cas de pénalité en points, ces dernières seront appliquées conformément à la RCV 44.3 (c).

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :

a. Le temps cible est de 25 minutes pour Bic 293, RCB F et RSX, 35 minutes pour RCB H et RCO. Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

b. Le temps limite du premier bateau pour finir est de 45 minutes.

15.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est situé

- dans le réfectoire du centre nautique. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **45 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les **30 minutes** suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement est en salle de cours sur le côté du bâtiment central. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Pénalisation selon annexe P : sans objet.
- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a))
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité, publicité, bateaux accompagnateurs,
 - Evacuation des détritrus, communication radio et téléphone.
- Les actions inadéquates ou omissions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une demande de réparation par un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a)) :
- IC 18.1 non respect d'émargement.
- 16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
 - b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.
- 17 CLASSEMENT**
- 17.1 Le nombre de courses à valider pour valider le Championnat de France Raceboard est de **3**.
Le nombre de courses à valider pour valider les Nationaux BIC 293 OD, RCO et RS:X est de **1**.
- 17.2 Courses retirées
- a. Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
 - b. Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
 - c. Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.
- 18. REGLES DE SECURITE**
- 18.1 Modalités de l'émargement au départ (sortie) et au retour
Les émargements départ et retour sont obligatoires à chaque départ et retour sur l'eau.
Pour chaque classe, l'émargement départ est clos à l'heure du premier signal d'avertissement et l'émargement retour est clos à l'heure limite de dépôt des réclamations du jour. Les tables d'émargement sont situées en haut de la cale.
- En cas de non émargement départ, le bateau qui n'a pas émargé sera pénalisé de 10% du nombre d'inscrits de son groupe de classement à la première course du jour qu'il a courue et qu'il aura finie,
 - En cas de non émargement retour, le bateau qui n'a pas émargé sera pénalisé de 10% du nombre d'inscrits de son groupe de classement à la dernière course du jour qu'il a courue et qu'il aura finie.
- Ces pénalités s'appliqueront sans instruction. Ceci modifie la RCV 63.1 qui prévoit normalement la nécessité d'une instruction.
- 18.2 Un concurrent qui abandonne ou quitte la zone de course entre deux courses doit se signaler au comité de course dès que possible.
- 18.3 En cas de nécessité de mise en sécurité sur d'un rond, un Pavillon Z sera monté sur le bateau comité, tous les bateaux de sécurité, pointeurs et entraîneurs du rond se mettront à disposition du responsable sécurité.
- 19. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT**
- Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21. PUBLICITE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice, selon les conditions précisées en **annexe**.

22. BATEAUX OFFICIELS

Sans objet.

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

23.1 Les bateaux accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la 1ère classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité signale un retard, un rappel ou une annulation.

Définition de la zone de course:

23.2 Identification des bateaux accompagnateurs : sans objet.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la F.F.Voile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

25. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

26. PRIX et CLASSEMENTS

26.1 ROND ORANGE

26.1.1 Les titres et podiums du Championnat de France 2016 Homme et Femme seront attribués selon le classement scratch RACEBOARD. Pour les hommes, à condition que l'épreuve réunisse au moins 30 participants, pour les femmes, à condition que l'épreuve réunisse au moins 12 participantes. Si un ou les titres ne sont pas validés, les podiums seront valorisés au travers du Critérium National Raceboard, grade 4

26.1.2 En marge, l'organisation récompensera le premier des catégories suivantes par extraction du classement général scratch sans re-calculation des points.

Extraction	Condition	Effectif
Raceboard Vétéran Homme	Concurrents nés en 1966 ou avant	si + 5 inscrits
Raceboard Vétéran Femme	Concurrentes nées en 1966 ou avant	si + 3 inscrites
Raceboard 8.5 jeune open	Concurrents nés de 1996 à 2001 jauge internationale	si + 5 inscrits
Raceboard 7.8 jeune open	Concurrents nés de 1996 à 1999 flotteur - de 310cm	si + 5 inscrits

26.1.3 L'organisation récompensera les 3 premier(s) des catégories suivantes par extraction du classement général scratch sans re-calculation des points, sauf RCO Open dont le classement sera extrait à chaque course.

RS:X 8.5 jeune garçon	Concurrents nés de 1996 à 2001	si + de 5 inscrits
RS:X 9.5 senior homme	Concurrents nés en 1998 ou avant	si + de 5 inscrits
RS:X 8.5 jeune fille	Concurrentes nées de 1996 à 2001	si + de 3 inscrites
RS:X 8.5 senior Femme	Concurrentes nées en 1995 ou avant	si + de 3 inscrites
RCO Open	Open	si + 5 inscrits

26.2 Rond Jaune

L'organisation récompensera par extraction du classement général scratch sans re-calculation des points les 3 premier(s) des catégories suivantes:

BIC293 OD Minime Garçon	Concurrents nés de 2002 à 2005	si + de 5 inscrits
BIC293 OD Minime Fille	Concurrentes nées en 2002 ou 2005	si + de 3 inscrites
BIC293 OD Espoir Garçon	Concurrents nés de 2000 à 2002	si + de 5 inscrits
BIC293 OD Espoir Fille	Concurrentes nées de 1996 à 2002	si + de 3 inscrites

27. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

28. COMPLEMENTS

28.1 Heure locale de coucher du soleil :

21/10/2016 au 23/10/2016	19h00
--------------------------	-------

28.2 Horaire des marées du port du Pouliguen

	Pleine Mer	Coefficient	Basse Mer	Pleine Mer	Coefficient
21/10/2016	08h35	77	15h40	21h10	69
22/10/2016	09h30	61	16h40	23h30	54
23/10/2016	12h20	48	17h50	14H49	48

ARBITRES:

Présidents des Comités de Course :

Rond Jaune : **Yves POTTIER**

Rond Orange : **Alex CORDIER**

CC adjoints :

Rond Jaune : **Philippe NAUD, Nicole PINCEMY**

Rond Orange : **Frédéric MANTE**

Présidente du Jury : **Sybille RIVARD**

ANNEXE « PRESCRIPTIONS FEDERALES »

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016 applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr